

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 novembre 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

23 novembre 2024

et qu'elle a été faite le

23 novembre 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Gilbert TSCHAIINE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérôme FASSET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Ougney :** M. Cédric IVANES **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitieux :** M. Alain GOMOT

Suppléés : **Etrepigney :** M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés : **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Rouffange :** M. Jean-Yves BOILLON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), Mme Marie Anne LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h47 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_11_193

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Renouvellement licences offices 365 (décision n° 138-2024)**

Titulaire : DISTRIMATIC – 3 place des Salines – 39570 MONTMOROT

Date de notification : 3 septembre 2024

Montant : 5 428,36 € HT

- **Contrôles et vérifications périodiques réglementaires des installations électriques dans les bâtiments de la CCJN pour l'année 2024 (décision n° 149-2024)**

Titulaire : SOCOTEC – Agence de Lons Le Saunier – 70 chemin de Chaudron – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 14 octobre 2024

Montant : 2 965,00 € HT

- **Vérifications des alarmes, BAES, extincteurs, désenfumage et coupe-feu des bâtiments de la CCJN pour l'année 2024 (décision n° 150-2024)**

Titulaire : DESAUTEL – Agence de Besançon – 2 rue Robert Shumann – ZI des Grands Vaubrenots – 25410 SAINT VIT

Date de notification : 14 octobre 2024

Montant : 8 910,00 € HT

- **Acquisition et livraison de mobiliers pour les écoles de Jura Nord (décision n° 159-2024)**

Titulaire : CYRANO – CIDEX 813 – RD 906 – 39000 71260 FLEURVILLE

Date de notification : 10 octobre 2024

Montant : 1 300,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Analyses physico-chimiques et IBGN sur le ruisseau de Montmirey-La-Ville (décision n° 139-2024)**

Titulaire : VERDI INGINIERIE – 2 rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON

Sous-traitant : EAUX CONTINENTALES – 29 rue Principale à CHAY (25440)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 1 850,00 € HT.

- **Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Géo référencement du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville (décision n° 140-2024)**

Titulaire : VERDI INGINIERIE – 2 rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON

Sous-traitant : 3D SAT – 36 grande rue à VALDAHON (25800)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 038,00 € HT.

- **Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Inspection télévisée du réseau d'assainissement (décision n° 141-2024)**

Titulaire : VERDI INGINIERIE – 2 rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON

Sous-traitant : ADTEC CONTROLE – 10 impasse de la Vavrette à TOSSIAT (01250)

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : à 2 861,40 € HT.

- **Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – DC4 – Génie civil (décision n° 147-2024)**

Titulaire : CLAUZEL SAS – 28 rue Chêne Dessus – 25800 EPENYOY

Sous-traitant : ADTEC CONTROLE – 10 impasse de la Vavrette à TOSSIAT (01250)

RUGGERI SAS – 6 route des Genévriers, lieu-dit Bas de la Chaux à LES FINS (25500)

Date de notification : 3 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 107 110,00 € HT.

- **Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – DC4 – Génie civil (décision n° 148-2024)**

Titulaire : CLAUZEL SAS – 28 rue Chêne Dessus – 25800 EPENYOY

Sous-traitant : CANIOTTI SAS – 96 rue Louis Remy à MESSIA SUR SORNE (39570)

Date de notification : 3 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 195 445,00 € HT.

- **Marché « Mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montmirey-La-Ville – DC4 Modificatif – Travaux sans tranchées (décision n° 155-2024)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN ET VAUX

Sous-traitant : SASU TST – 131 All. Maryse Bastié à VALSERHONE (01200)

Date de notification : 7 octobre 2024

Montant de la sous-traitance : 33 854,50€ HT.

- **Concession du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'une gestion déléguée – Avenant n°3 (décision n° 156-2024)**

Titulaire : SOGEDO – 4 place des Jacobins – 69291 LYON CEDEX

Date de notification : 19 septembre 2024

Montant de l'avenant : 16 660,62 € HT.

- **Réalisation des essais et contrôles dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune de Vitreux – Avenant n°1 (décision n° 157-2024)**

Titulaire : INERA GE – 2 impasse Bliss – Fesches le Chatel – 25461 ETUPES

Date de notification : 18 septembre 2024

Montant de l'avenant : 9 690,00 € HT.

2. En matière de finances locales

- **Souscription d'un contrat de prêt AQUA avec la BANQUE DES TERRITOIRES d'un montant de 1 500 000 € pour le financement de la réhabilitation d'infrastructures d'assainissement (décision n° 144-2024)**
 - Montant : 1 500 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
- **Souscription d'un prêt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté (décision n° 145-2024)**
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : 180 mois
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE
- **Souscription d'un prêt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté (décision n° 146-2024)**
 - Montant : 420 000 €
 - Durée : 180 mois
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE

3. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 142-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la Micro-Crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 143-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kevin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 151-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Andréa GUICHARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche à Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 152-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Louna LAMBERT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Vitreux ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 153-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Emma HENDES TAVARES en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Amélia NUNEZ LOPEZ, Responsable Adjointe de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 154-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Camille BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MACQUART, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 158-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Sandy ROBERT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à DAMMARTIN MARPAIN ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Amélia NUNES LOPES, Responsable Adjointe de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 161-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Mathilde GONNOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

4. En matière domaniale et foncière

- **Contrat de location pour l'appartement n° 3 – Monsieur Sylvain BLAISE (décision n° 160-2024)**

Appartement situé à Gendrey (39700) : contrat de location signé le 22 octobre 2024 pour une durée de 36 mois, à partir du 22 octobre 2024, à Monsieur Sylvain BLAISE. Le loyer mensuel est de 300 €.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

